

Bonne nouvelle pour les salaires !

CP 200 - Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés



Une indexation de 0,95 % sera d'application sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs dès ce 1er janvier 2021

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou section régionale de la Centrale Générale.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la Centrale Générale (www.accg.be), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts